



Comité syndical du 13 février 2017

DL2017_02/17

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Comité Syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 3 février 2017, s'est réuni, dans la salle de l'Hémicycle - Hôtel du département, à AGEN, sous la présidence de M. Jacques BILIRIT, Président, le 13 février 2017 à 9h30.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 Jacques BILIRIT, Christophe BOCQUET, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Marie LABIT, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION Patrick COUZINEAU, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alexandre FRESCHI, Francis LABEAU, Jean-Pierre VACQUE, Alain LERDU ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS Bernard AJON, Daniel DESPLAT, Alain DE VOS, Marc TRANCHARD, Guy VICTOR, Michel VAN BOSSTRAETEN ;

SMICTOM LGB François COLLADO, Nicolas LACOMBE, Pascal LEGENDRE, Mario LUNARDI, Jean-François SAUVAUD FUMEL VALLÉE DU LOT Hubert CAVADINI ; Paul FAVAL ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD Auguste FLORIO, Yvon SETZE ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE Eric ALBERTI, Edouard DELORME ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN Jean-Marie CONSTANTIN, Jean-Luc GARDEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DURAS Joël KLEIBER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC Jean COSSERANT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE D'AQUITAINE EN PAYS DE SERRES Olivier DAMAISIN.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : Mmes GARGOWITSCH, TONIN, LABIT, MM. ALBERTI, BILIRIT, BOCQUET, CAVADINI, COLLADO, CONSTANTIN, DAMAISIN, DELORME, DERC, DESPLAT, FLORIO, FRESCHI, LABEAU, LEGENDRE, LUNARDI, TRANCHARD, VAN BOSSTRAETEN, VICTOR (21)

Représentés : M. FAVAL par M. CAVADINI, M. GARDEAU par M. CONSTANTIN, Mme GONZATO-ROQUES par M. BILIRIT, M. KLEIBER par M. FRESCHI, Mme LAURENT par M. DAMAISIN, M. LERDU par M. LABEAU, M. MASSET par Mme TONIN, M. SAUVAUD par M. COLLADO, M. VACQUE par M. DERC (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Marie LABIT

Nombre de délégués présents : 21/ Représentés : 9

Participants divers : Mme Annie OGER (Paierie départementale)

DL2017_02/17

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat modifiés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération 2016_09/03 du Comité Syndical en date du 28 septembre 2016 adoptant le précédent tableau des emplois,

Vu la délibération DL2016_12-19 portant modification du tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Technique départemental en date du 21 décembre 2016,

Considérant les nominations au titre de l'avancement de grade de l'année 2016,

Considérant le recrutement du chargé de projet biodéchets au grade d'Attaché territorial Contractuel au 1^{er} décembre 2016,

Considérant la mise en place du Protocole des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R) depuis le 1^{er} janvier 2017, et les décrets suivants d'application pour les catégories B et C :

- Décret 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B
- Décret 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale.
- Décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale.
- Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux
- Décret n° 2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale
- Décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Le Président propose à l'assemblée,

1. La suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe : Adjoint Technique au 1^{er} janvier 2017
 - 1 poste d'Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe : Adjoint administratif au 1^{er} janvier 2017
 - 1 poste d'Animateur territorial
2. La modification statutaire du tableau des emplois
3. D'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres / Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de service
			titulaires	contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	T.C
Attaché territorial	A	3	0	3	T.C.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	T.C
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	T.C
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	T.C.
Adjoint administratif	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		11	7	3	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	3	3	0	T.C.
Ingénieur territorial	A	1	1	0	T.C.
Agent de maîtrise principal	B	2	2	0	T.C.
Agent de maîtrise	C	1	1	0	T.C.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique	C	2	2	0	T.C.

TOTAL FILIERE TECHNIQUE		13			
TOTAL GENERAL		24	20	3	

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Cadres / Emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de service
			titulaires	contractuels	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	1	0	T.C
Attaché territorial	A	3	0	3	T.C.
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	T.C
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0	T.C
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	T.C.
Adjoint administratif	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		11	7	3	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	3	3	0	T.C.
Ingénieur territorial	A	1	1	0	T.C.
Agent de maîtrise principal	B	2	2	0	T.C.
Agent de maîtrise	C	1	1	0	T.C.
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	0	T.C.
Adjoint technique	C	2	2	0	T.C.
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		13	13	0	
TOTAL GENERAL		24	20	3	

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Résultats des votes

Votants :	30
Pour :	30
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Aiguillon, le 15 février 2017

Le Président,

Publication / Affichage
Le 15 février 2017

Jacques BILIRIT